



FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Règlement
Semi-marathon FAPF
dimanche 20 septembre 2026
Teva I Uta – Motu Ovin

ARTICLE 1 : Organisateur.

La Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française organise, le dimanche 20 septembre 2026 le semi-marathon FAPF, support du championnat de Polynésie française.

ARTICLE 2 : Participants.

Cette course, d'une distance d'environ 21,100 Km, est ouverte à tous, licenciés FAPF et non licenciés FAPF, à partir de la catégorie Junior (athlètes nés en 2009 et avant).

La date limite pour prendre une licence à la FAPF (nouvelle licence ou renouvellement) afin de participer à ce championnat est fixée au vendredi 18 septembre 2026 à 12h00. (Date de transmission du bordereau par le club), pour une saisie sur SIFFA par le club le samedi au plus tard.

ARTICLE 3 : Lieu, horaire

Le départ sera donné à 07h30 précises à Teva I Uta – Motu Ovin

SECURITE

L'organisation ou les secouristes pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant une course.

ARTICLE 4 : Condition obligatoire pour les non-licenciés.

Pour les non licenciés à la FAPF ou à la FFA ou à la FTT (triathlon), un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou des activités physiques en compétition datant de moins d'un an ou de moins de 3 ans le cas échéant (si indiqué sur le certificat) le jour de la course ou une copie sera exigé lors de l'inscription. **Etant donné notre réglementation locale sur l'obligation du certificat médical, le PPS FFA ne peut pas être accepté à la place du certificat médical.**

ARTICLE 5 : Lieux et Droits d'Inscription

Pour les non licenciés à la F.A.P.F., les inscriptions se feront du mercredi 19 août 2026 au samedi 19 septembre à 12h00 en ligne sur www.fenuamoove.com

Montant des droits d'inscription progressif :

du 19 août au 13 septembre (23h59) : 3 000 F

du 14 septembre au 19 septembre (11h00) : 4 000 F

Pour les licenciés de la F.A.P.F., il est demandé aux clubs de transmettre leurs engagements selon le modèle qui sera fourni (fichier excel) au plus tard le lundi précédent la course à 20h00. Passé cette date les licenciés peuvent toujours s'inscrire suivant la même procédure que les non licenciés (Fenua Moove).

L'inscription est fixée à 1000 F par athlète inscrit, le numéro de licence de chaque athlète devra obligatoirement être indiqué dans les engagements. Le paiement est effectué par les clubs en fonction de leurs inscriptions transmises (pas de remboursement en cas d'absence, quel que soit le motif).

Les inscriptions tardives sont aussi possibles le jour de la course à partir de 6h30 et jusqu'à 7h15 au plus tard contre un droit d'inscription porté à 5 000 francs CFP, licenciés et non licenciés. Les chèques devront être établis à l'ordre de « Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française » ou « FAPF ».

ARTICLE 6 : Ravitaillements

Des postes de ravitaillements seront répartis sur le parcours, approximativement tous les 2,5 kms. Aucun autre ravitaillement ne sera autorisé entre ces postes, sous peine de disqualification.

Il y aura de l'eau et du sucre aux postes de ravitaillement, les coureurs pourront se faire déposer leurs ravitaillements personnels à ces postes, dépôt des ravitaillements à 6h30 au plus tard au secrétariat.

Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération à un poste officiel. (CF Réglementation Running/FFA). Ce qui autorise gourdes, bouteilles et camelbacks.

ARTICLE 7 : Tenue de course.

Cette épreuve étant support d'un championnat FAPF, les athlètes licenciés FAPF devront obligatoirement revêtir le maillot aux couleurs de leur club, y compris sur le podium lors de la remise des récompenses.

Les non licenciés FAPF devront revêtir un maillot de leur choix. (Pas de torse nu).

En dérogation du règlement international (WA), l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur. En effet l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers.

ARTICLE 8 : Dossards

Les dossards seront remis sur place, le jour de la course, à partir de 6h30. Ils devront être épinglés, sur la poitrine, de manière à être facilement visibles, par les officiels de course. Pour les non licenciés FAPF ou FTT (triathlon), pas de certificat médical conforme (en particulier la mention « en compétition »), pas de dossard.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement.

Les participants devront se soumettre au règlement technique de la course, sous peine de disqualification. Les points du règlement et de la sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve, peu avant le départ de la course.

ARTICLE 10 : Classements

Pour les licenciés compétition FAPF, les titres de Championne et Champion de Polynésie Française seront décernés dans chacune des catégories suivantes : Junior, Espoir, Senior, Master 1, Master 2, Master 3 et Master 4.

Les licenciés Athlé-Running FAPF ainsi que les non licenciés FAPF ne sont pas éligibles au classement du Championnat. Toutefois un classement scratch sera établi pour tous.

Challenge Running FAPF 2026 : le semi-marathon est la 3ème épreuve comptant pour le challenge Running 2026, des lots seront tirés au sort parmi tous les coureurs qui auront terminé les 4 épreuves FAPF au programme du challenge (5km, 10km, Semi-marathon et Cross Country).

ARTICLE 10.1 : Catégories FAPF 2026-2027

Catégorie	Années de naissance	Catégorie	Années de naissance
		Master 1	1978 à 1992
Junior	2008 à 2009	Master 2	1968 à 1977
Espoir	2005 à 2007	Master 3	1958 à 1967
Senior	1993 à 2004	Master 4	1957 et avant

ARTICLE 11 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 10 seront récompensés d'une médaille respectivement or, argent, bronze (licenciés FAPF compétition uniquement).

Seront également récompensés:

- Trophée pour les 3 premiers du classement scratch Féminin et Masculin (licencié FAPF ou non)
- Trophée pour le plus grand nombre de participants relevé à l'arrivée : Clubs FAPF ou autre association ou groupement

- Trophée pour le club FAPF le plus performant (**addition des temps des 3 premiers hommes et des 3 premières femmes**, athlètes licenciés « compétition » ou « running »).

Une t-shirt technique souvenir sera attribué à chacun des participants contre restitution du dossard après l'arrivée (ou abandon).

ARTICLE 12 : Couverture médicale et assurance

Une assurance de type RC, sera prise par la F.A.P.F et la couverture médicale sera assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile.

ARTICLE 13 : Réclamations

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge- Arbitre de la course, accompagnée de la somme de 10 000 francs CFP dans un délai de trente minutes, après la proclamation des résultats officiels.

En cas de non-recevabilité, les 10 000 francs CFP seront conservés par la FAPF.

ARTICLE 14 : Jury d'Appel

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier le litige et rendre un avis sur celui-ci. Ce jury sera composé du Directeur de Réunion, du Juge-Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

Article 15 – Divers

15.1 – Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

Tout athlète ne souhaitant pas que son image soit utilisée de cette façon doit le faire savoir au moment de son inscription en le mentionnant sur le bulletin d'inscription ou par courriel avant le départ de la course à l'adresse bureau@fapf.pf